

La visite du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, à la République socialiste de Roumanie.

A l'invitation du Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie, M. Corneliu Manescu, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, a fait une visite officielle en Roumanie, la première que fait un Ministre des Affaires extérieures du Canada, du 1^{er} au 3 juin 1970. Pendant son séjour, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a été reçu par le Président du Conseil d'Etat, M. Nicolae Ceausescu, et par le Président du Conseil des ministres, M. Gheorghe Maurer, qui a offert un déjeuner en l'honneur de l'invité canadien.

A l'invitation de l'Association de droit international et de relations internationales, le Ministre canadien a prononcé une allocution sur la politique étrangère du Canada.

Le Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie et le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada ont échangé des vues sur les relations bilatérales entre les deux pays et sur certaines questions internationales d'intérêt mutuel en Europe, en Asie et au Moyen-Orient, à l'ONU et dans le domaine du désarmement.

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction au sujet de l'évolution favorable des relations entre le Canada et la Roumanie et ont déclaré qu'il existait de nouvelles occasions de les étendre. Les deux ministres sont convenus de poursuivre leurs efforts en vue d'accroître les échanges commerciaux, d'intensifier la coopération technique et économique, d'encourager les échanges culturels, scientifiques et touristiques et de développer les relations consulaires. Ils ont exprimé le désir de conclure un nouvel accord qui succédera à l'accord commercial en vigueur.

Le représentant canadien a exprimé la sincère sympathie du Gouvernement et du peuple canadiens à l'occasion des pertes tragiques que la Roumanie a éprouvées à la suite d'inondations désastreuses. La Roumanie a manifesté sa profonde gratitude pour ce témoignage de sympathie et pour l'assistance que le Canada a accordée aux régions affligées.

Au cours de leur échange de vues sur la situation internationale, les deux ministres ont réaffirmé le droit de tous les pays, grands et petits, et le désir de leurs propres pays, de contribuer à l'établissement de la paix et de la coopération dans le monde, conformément à la Charte de l'ONU. Ils sont convenus que les principes d'indépendance nationale, d'égalité souveraine, de réciprocité et de non-ingérence dans les affaires nationales, de même que le règlement pacifique des différends et la non-utilisation de la force ou de la menace